

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 7 AVRIL 2026 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME ÉVELYNE LAMPRON, MAIRESSE SUPPLÉANTE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Patrick Godbout	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absent à cette séance :

Monsieur Martin Tourigny	maire
--------------------------	-------

Formant le quorum sous la présidence de madame Evelyne Lampron, mairesse suppléante.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur madame Evelyne Lampron, mairesse suppléante.



Conseil municipal de Saint-Samuel
du mardi 7 avril 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ORDRE DU JOUR

1.1. Adoption de l'ordre du jour;

2. PROCÈS-VERBAL

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026;

3. TRÉSORERIE

4. RÈGLEMENTATION

4.1 Adoption du second projet de Règlement numéro 2025-456 Règlement amendant le Règlement numéro 2026-460 modifiant le règlement de zonage 216 vise à modifier les normes des usages additionnels et une définition;

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Renouvellement de l'adhésion FQM;
5.2 Renouvellement de l'adhésion ADMQ;
5.3 Renouvellement Munys;
5.4 Résolution d'autorisation à déposer une demande au programme d'aide à la voirie locale volet rétablissement;

- 5.5 Résolution d'autorisation à déposer une demande au programme Direction de l'aide financière aux municipalités et des réclamations au fédéral Direction générale du rétablissement;
- 5.6 Offre de service d'aide administrative;
- 5.7 Résolution pour la fermeture de l'autoroute 955;
- 5.8 Contrat avec une agence pour embauche aide voirie;
- 5.9 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
- 5.10 Location du parc pour une fête familiale;

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VARIA

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Prochain conseil, le mardi 12 mai 2026 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2026-04-758

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Godbout, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PROCÈS-VERBAUX

2026-04-759

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Patrick Godbout et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. TRÉSORERIE

4. RÈGLEMENTATION

2026-04-760

4.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-456 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-460 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 216 VISE À MODIFIER LES NORMES DES USAGES ADDITIONNELS ET UNE DÉFINITION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement de zonage numéro 216;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre l’ajout d’un usage additionnel de type commerce de vente en ligne sans vente sur place pour les usages de la classe H1 et H2;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’ajouter une définition;

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 mars 2026, en vertu de l’article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Monsieur Patrick Mathis et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Saint-Samuel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Bergeron et appuyé par madame Suzanne Tremblay que soit adopté le second projet de règlement numéro 2026-460 modifiant le règlement de zonage numéro 216, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ZONAGE

2. L’article 6.1.1 intitulé « USAGE ADDITIONNEL POUR UN USAGE DES CLASSES D’USAGES H1 et H2 » est modifié par l’addition du point h) à la suite du point g).

« h) commerce de vente en ligne sans vente sur place »

3. Le point i) du paragraphe b) de l’article 6.1.2 intitulés « EXIGENCES APPLICABLES À UN USAGE ADDITIONNEL » est modifié par l’ajout de la mention « sauf pour un atelier artisanal et un commerce de vente en ligne sans vente sur place »

Le passage se lit désormais comme suit :

i) Un seul usage additionnel est autorisé par usage principal, sauf pour un atelier artisanal et un commerce de vente en ligne sans vente sur place.

TERMINOLOGIE

Le chapitre 10 portant sur l’index terminologique est modifié comme suit :

4. Ajout de la définition « Adjacent à une rue »

Ajout, à la suite de la définition d’« ABRI D’AUTO TEMPORAIRE » de la définition suivante :

« Adjacent à une rue » :

Se dit d’un terrain ayant une ligne avant telle que définie au règlement de lotissement. Est également considéré adjacent tout terrain vacant ou portant une construction érigée et utilisée conformément à la réglementation en vigueur avant l’entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire de la MRC d’Arthabaska, ne possédant pas de ligne avant, et dont un droit de passage ou d’accès à une rue publique est inscrit au bureau de la publicité des droits.

ENTRÉE EN VIGUEUR

5. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Patrick Godbout et résolu de renouveler l'adhésion de la FQM pour l'année 2026 au montant de 1298.75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-762

5.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ADMQ

Il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de renouveler l'adhésion de l'ADMQ pour l'année 2026 au montant de 1218.22 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-763

5.3 RENOUVELLEMENT MUNYS

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu de renouveler la licence du logiciel Munys pour l'année 2026 au montant de 465.65 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-764

5.4 RÉSOLUTION D'AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET RÉTABLISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel a pris connaissance des modalités d'application du volet du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par monsieur Patrick Godbout il est résolu d'approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-765 **5.5 RÉSOLUTION D'AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME DIRECTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS ET DES RÉCLAMATIONS AU FÉDÉRAL DIRECTION GÉNÉRALE DU RÉTABLISSEMENT**

ATTENDU QUE la crue des eaux due aux pluies abondantes du 6 et 7 juillet 2025 a causé des dommages importants à une portion de la rue Saint-Hélène à Saint-Samuel;

ATTENDU QUE les travaux de rétablissement seront importants et que le coût pour réaliser ceux-ci seront très élevés;

ATTENDU QUE la municipalité d Saint-Samuel désire minimiser l'impact financier sur ses citoyens;

ATTENDU QUE le ministère de la sécurité publique offre un programme d'aide financière aux municipalités afin de les supporter financièrement lors d'événements comme celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay appuyée par monsieur Patrick Mathis il est résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux municipalités et des réclamations au fédéral direction générale du rétablissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-766 **5.6 OFFRE DE SERVICE D'AIDE ADMINISTRATIVE**

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Samuel désire accélérer le processus de reddition de la TECQ qui doit être déposée avant le 31 mai 2026;

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Samuel désire accélérer le processus d'audit financier pour l'année 2025;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux offres de services pour du support administratif;

ATTENDU QUE madame Suzy Côté nous présente une offre de service à taux horaire inférieur que celle de monsieur Pascal Lemelin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Godbout appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu de retenir les services de madame Suzy Côté pour le support administratif au niveau de la reddition de la TECQ et de l'audit de l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-767 **5.7 RÉSOLUTION POUR LA FERMETURE DE L'AUTOROUTE 955**

ATTENDU QUE la structure P-12650 située sous l'Autoroute 955 dans la municipalité de Saint-Samuel présente des défauts, et que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à son remplacement;

ATTENDU QU'une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Saint-Samuel a eu le 20 février 2025 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été question de la fermeture de l'Autoroute 955 au niveau de la structure tout au long des travaux d'une durée approximative de 8 semaines;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été question que les usagers, à l'exception des véhicules lourds, utilisent le chemin de détour sur le réseau municipal (rue Sainte-Hélène et 2^e Rang Est);

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été question que les véhicules lourds utilisent le chemin de détour sur le réseau ministériel (routes 161 et 122) et que le ministère installe de l'affichage à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron appuyé par monsieur Patrick Godbout et résolu que la municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-012650 tel que présenté à la réunion du 20 février 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-768

5.8 CONTRAT AVEC UNE AGENCE POUR EMBAUCHE AIDE VOIRIE

ATTENDU QUE le département de voirie de la municipalité de Saint-Samuel a besoin de support afin d'accomplir toutes ses tâches efficacement et sécuritairement ;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, nous affichons des annonces afin de recruter un employé aide-voirie sans succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond à retenir les services d'une agence de recrutement dans le but de nous appuyer dans la recherche d'un nouvel employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-769

5.9 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-770

5.10 LOCATION DU PARC POUR UNE FÊTE FAMILIALE

ATTENDU QUE madame Pierrette Doucet fait la demande au conseil de louer le parc à côté du centre multifonctionnel pour y tenir une fête familiale privée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne voient aucune objection à l’utilisation du parc pour une fête familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Godbout appuyé monsieur Sylvain Bergeron et résolu d’autoriser madame Pierrette Doucet à utiliser le parc pour y tenir une fête familiale privée.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 10 et s’est terminée aussitôt, car il n’y avait pas de questions.

8. VARIA

2026-04-771

9. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron appuyé par madame Suzanne Tremblay de lever de la séance à 19 h 11. La séance est close.

«Je, Evelyne Lampron, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, elle n’exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Évelyne Lampron

Mairesse suppléante

Stéphan Emond

Directeur général

Greffier-trésorier